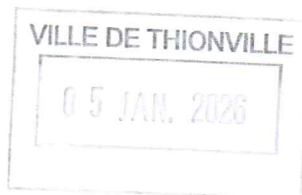


Urbanisme - Territoires

Nos Réf. : SH-274.12/2025
Objet : Modification n°6 PLU
Commune : THIONVILLE
Affaire suivie par : S. HISIGER

Siège Social

64 avenue André Malraux
CS 80015
57045 Metz cedex 01
Tél. : 03 87 66 12 30
Fax : 03 87 50 28 67
Correspondant Email :
accueil@moselle.chambagri.fr



**HOTEL DE VILLE
ROGER SCHREIBER
RUE GEORGES DITSCH
BP 30352
57125 THIONVILLE CEDEX**

Metz, le 17 décembre 2025

Monsieur,

Par courrier reçu le 08 décembre dernier, vous m'avez fait transmettre le dossier présenté par la Ville de THIONVILLE pour procéder à la modification n°6 de son PLU et je vous en remercie.

La procédure concerne

- La création d'un secteur 1AUrg sur le périmètre de la ZAC « Rive Gauche ».
- La création de 2 secteurs UE au niveau de sites d'enseignement (institut Notre Dame de la Providence, Ecole de la Petite saison et Collège et Lycée Saint-Pierre Chanel).
- La redéfinition des conditions d'aménagement de la « Boucle Ravel » au sein du secteur UZ2.
- Des adaptations du règlement écrit de la zone 1AU.
- L'intégration du projet ANRU sur le secteur « Sainte-Anne » en zone UCE.
- Le redécoupage graphique entre les secteurs UXA et UBB au niveau de la Rue de Balanciers.
- La suppression des règles en lien avec le COS.
- Des compléments apportés au lexique.

.../...

Ce dossier n'appelle pas de remarque particulière de notre part.

Par conséquent et en vertu de l'article L 153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous informer que notre compagnie émet un avis favorable sur ce dossier.

En vous souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations.

LE PRESIDENT



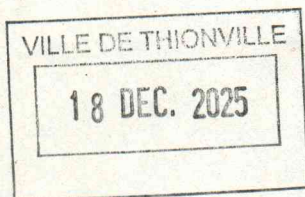
Stéphane ERMANN



**MINISTÈRE
DES ARMÉES
ET DES ANCIENS
COMBATTANTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**État-major des Armées
État-major de zone de défense de Metz
Sous-chefferie soutien**



Metz, le 12 DEC. 2025
N° 505229 /ARM/EMA/EMZD Metz /
SC SOUT/BSI/SEU/NP

Le général de corps d'armée Pierre MEYER,
gouverneur militaire de Metz,
officier général de zone de défense et de sécurité Est,
commandant de zone Terre Nord-est,
commandant des forces françaises
et de l'élément civil stationnés en Allemagne

à

Monsieur le maire de Thionville.

OBJET : projet de modification n°6 du PLU de la commune de Thionville (57).

RÉFÉRENCE : courriel du 27 novembre 2025.

Par correspondance visée en référence, vous me consultez afin de vous faire part de mes observations dans le cadre du projet de la modification n°6 du PLU de la commune de Thionville.

Après examen du dossier fourni à l'appui de votre demande, il apparaît qu'aucun immeuble militaire ni aucune servitude relevant du ministère des Armées ne sont impactés.

Par conséquent, je vous informe que j'émetts un avis favorable à ce projet de modification.

Pour le commandant de zone Terre Nord-est et par délégation,
le colonel (T) Fabrice FORQUIN,
sous-chef soutien

LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRE :

Ville de Thionville
Rue Georges-Ditsch
BP 30352
57125 Thionville Cedex

COPIES :

- SID Nord-est ;
- COMBdD Metz-Verdun ;
- USID Metz.

notification modification du PLU

À partir de ml.herfeld <ml.herfeld@mairiedemanom.fr>

Date Jeu 18/12/2025 10:01

À SCHNEIDER Romy <romy.schneider@mairie-thionville.fr>

Cc Mairie de Manom <contact@mairiedemanom.fr>

Vous n'obtenez pas souvent d'e-mail à partir de ml.herfeld@mairiedemanom.fr. [Pourquoi c'est important](#)

Madame,

Je vous remercie d'avoir adressé à la commune de Manom le nouveau projet de modification N°6 du Plan Local d'Urbanisme de la ville de Thionville.

Nous avons pris connaissance de ce dossier et nous n'avons aucune remarque particulière à formuler.
Bien cordialement



Marie Laurence HERFELD

Maire de MANOM
Vice-présidente CA Portes de France

✉ ml.herfeld@mairiedemanom.fr

☎ 03 82 53 63 64

📍 68 Grand Rue 57100 MANOM

WWW.MAIRIEDEMANOM.FR

DPATE/DAAT/BAFU
Affaire suivie par :
Gayannée ZEHREN
☎ 03 87 78 06 06
N/Réf. : AF/GZ/25235
Objet : avis CD57 sur l'ajustement
de la modification n° 6 du PLU

Monsieur Pierre CUNY
Maire de THIONVILLE
Rue Georges Ditsch
BP 30352
57125 THIONVILLE CEDEX

Metz, le 22 DEC. 2025

Monsieur le Maire,

Par courrier réceptionné le 09 décembre 2025, vous m'avez notifié pour avis l'ajustement de la modification n°6 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de THIONVILLE.

Ce dossier n'appelle aucune remarque du Département de la Moselle.

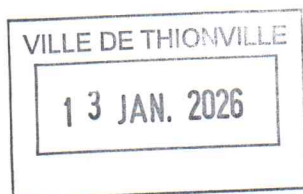
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président du Département

Patrick MEITEN

Copie pour information à :

- Monsieur David SUCK, Vice-Président du Département ;
- Madame Magaly TONIN, Présidente de la 4^{ème} Commission ;
- Monsieur Pierre TACCONI, Président de la Commission de Territoire de THIONVILLE ;
- Madame Rachel ZIROVNIK, Vice-Présidente du Conseil Départemental ;
- Madame Brigitte SCHNEIDER, Vice-Présidente du Conseil Départemental.



Docteur Pierre CUNY
Maire de Thionville
Rue Georges Ditsch
BP 30352
57125 THIONVILLE Cedex

Yutz, le **09 JAN. 2026**

Direction des affaires juridiques et des services de proximité

Affaire suivie par : Sonia LAHAYE-WEINLAND

N° de tél. : 03-82-82-26-94

Mél : urbanisme@mairie-yutz.fr

2DAJSP/SLW/N° 10494/25

Objet : Notification du projet de modification n°6 ajusté du Plan Local d'Urbanisme de Thionville

Monsieur le Maire,

Je fais suite à votre courrier du 27 novembre 2025 concernant le dossier visé en objet.

Ce document n'appelant aucune observation, j'ai le plaisir d'émettre un avis favorable.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.



Le Maire,

Clémence POUGET

1^{ère} Vice-Présidente de la C.A. « Portes de France-Thionville »

Direction du Développement Economique

Affaire suivie par : Bastien BOUSQUET
Tél. : 03 87 39 31 66 - E-mail : bbousquet@cma-moselle.fr

Référence : 2026-1.01-BB/IC

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
Rue Georges Ditsch
57125 THIONVILLE CEDEX

METZ, le

Monsieur le Maire,

Vous nous avez notifié, par correspondance reçue le 8 décembre dernier, le nouveau projet de modification n°6 du plan local d'urbanisme de votre commune, et nous vous en remercions.

Un premier projet de la modification n°6 nous avait été transmis, auquel nous avons répondu en avril 2025.

Cette procédure de modification porte d'une part, sur plusieurs ajustements du zonage dans le règlement graphique dus à l'évolution de certaines zones, et d'autres part sur des adaptations réglementaires afin de permettre une adéquation avec le terrain.

Après analyse du dossier, nous souhaitons vous faire part de plusieurs observations.

S'agissant de la ZAC Thionville Rive Gauche, le projet prévoit la création d'un nouveau quartier durable à dominante résidentielle sur l'ancienne friche industrielle ETILAM (*point de modification n°1, page 18 de la notice de présentation*). Ce projet entraînerait la requalification de la zone UXb en zonage 1AUrg / UE permettant le déploiement dudit projet. La ville de Thionville affiche ainsi ses ambitions en matière de reconversion d'une friche industrielle au cœur du tissu urbain.

Nous comprenons les besoins de la ville, notamment en matière de logement, ainsi que la volonté de réinvestir ce site visant à l'intégrer pleinement au reste de la ville. Toutefois, cette évolution se traduit par la **disparition d'une surface conséquente initialement dédiée à des activités économiques**. Conscients que ce type de foncier ne pourra être compensé ailleurs, nous attirons une nouvelle fois votre attention sur la nécessité de **maintenir et de préserver des disponibilités foncières dédiée à l'économie et notamment au système productif**.

Concernant plus spécifiquement le projet, nous prenons acte de la volonté d'implanter des commerces et des services en rez-de-chaussée, contribuant ainsi à la mixité des fonctions urbaines. Dans un contexte de développement durable, de centralité, de manière plus générale sur l'avenir des villes, il apparaît essentiel de **rapprocher les lieux de consommation et de services de proximité, des lieux d'habitation**.

A ce titre, nous souhaitons également attirer votre attention sur la place que pourraient occuper certaines activités productives au sein de ces nouveaux quartiers. En effet, **certaines activités artisanales ou productives dite « légères » ne sont pas incompatibles avec la proximité de zones résidentielles**, y compris en secteur dense, dès lors qu'elles n'entraînent pas de nuisances particulières (bruits, odeurs) et **sous condition de compatibilité avec le caractère résidentiel de la zone**. Il peut notamment s'agir d'ateliers artisanaux, de petites unités de fabrication, de réparation, de transformation ou encore d'activités liées à l'économie circulaire. L'intégration de ce type d'activités contribuerait à **renforcer la mixité fonctionnelle des quartiers**, à soutenir l'emploi local et à favoriser une meilleure coexistence des usages de chacun.

Ensuite, **s'agissant de la rue des Balanciers à la sortie de Thionville** en direction de Manom (*point de modification n°6, page 49 de la notice de présentation*), la modification prévoit le reclassement d'une partie du zonage UXa en UBb entraînant la mutation d'une parcelle située dans une zone artisanale vers un usage principalement résidentiel.

Cette évolution est justifiée par une « désaffectation progressive du front artisanal ».

Afin de mieux appréhender la réalité de cette situation, nous avons pris l'initiative de contacter quelques entreprises actuellement implantées dans cette zone, afin de recueillir leur ressenti sur ce point de modification du PLU.

Il ressort de ces échanges que les entreprises contactées ne se sont pas montrées opposées au projet, mais plutôt résignées quant à l'avenir de cette zone artisanale. Cette situation va inévitablement poser **la question du devenir de ces activités économiques**, et plus particulièrement celle de leur relocalisation. A ce titre, la qualification de « désaffectation » mérite d'être nuancée, dans la mesure où cette évolution semble résulter d'un manque de visibilité et de perspectives de pérennisation pour les entreprises en place.

Aussi, nous tenons à vous rendre attentif sur la question **des nuisances et des potentiels conflits d'usage**. En effet, les futurs logements seraient implantés à proximité immédiate d'activités économiques existantes, notamment des activités de carrosserie et de garage automobile, susceptibles de générer des nuisances sonores inhérentes à leur fonctionnement. Dans ce cas précis, et contrairement au contexte évoqué pour le point de modification n°1, les activités concernées présentent une certaine ampleur. Il apparaît donc essentiel que les futurs habitants soient pleinement informés de la présence de ces activités et des contraintes associées, **afin d'éviter à terme, des situations de conflits d'usage**.

Au regard de ces éléments, nous vous informons que la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle reste sur sa position de départ et émet un avis favorable sous réserve de prendre en compte la nécessité de préserver du foncier disponible pour les activités économiques et artisanales.

Dans le cadre de la procédure de modification du PLU de votre commune, nous vous saurions gré d'ajouter le présent avis au dossier de l'enquête publique.

Vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à ces remarques, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Président

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'P' followed by 'FISCHER'.

Philippe FISCHER

Direction Juridique et de la Prévention

Metz,
le 19/01/2026

N/Réf : 2024-PATR-0028
Dossier suivi par Vianney GREFF
03 87 61 66 44
Vianney.greff@grandest.fr



VILLE DE THIONVILLE
Direction de l'Urbanisme Réglementaire
Pôle Stratégie Urbaine et Numérique
A l'attention de Mme Romy SCHNEIDER
Rue Georges Ditsch
BP 30352
57125 THIONVILLE Cedex

Objet : Région Grand Est - Demande de révision / modification du PLU - Réponse

Madame,

Je fais suite au courrier en date du 27 novembre 2025 relatif à la modification n° 06 du Plan Local d'Urbanisme de la ville de Thionville.

Au regard de ce dernier, le bien situé 17 Avenue Clémenceau à Thionville (logement de fonction du Proviseur), cadastré section 12 n° 121 et appartenant à la Région Grand Est, est actuellement classé en zone UE.

Dans le cadre d'un projet de cession de ce bien, je sollicite le rattachement dudit bien en zone UBA.

La Direction Juridique et de la Prévention (Monsieur Vianney GREFF : 03.87.61.66.44) reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous souhaiteriez obtenir.

Je vous prie d'agréer, Madame, mes meilleures salutations.

Pour le Président du Conseil Régional,
par délégation,
Le Chef du Service Ingénierie Patrimoniale
Direction Juridique et de la Prévention

Vianney GREFF



VILLE DE
Cattenom

Cattenom, le 28 janvier 2026

Le Maire de la Commune,

à **Mairie de Thionville
Service Urbanisme**

2 cour du Château

57100 THIONVILLE

VILLE DE THIONVILLE

30 JAN. 2026

COMMUNE DE CATTENOM
ARRONDISSEMENT DE THIONVILLE

MAIRIE DE CATTENOM
15 RUE DES CHÂTEAUX
57570

CATTENOM
TELEPHONE : 03 82 82 57 00
TELECOPIE : 03 82 55 39 82
contact@mairie-cattenom.fr

MAIRIE ANNEXE DE SENTZICH
22 RUE DU GENERAL LECLERC
TELEPHONE : 06 89 75 73 08

Nos Réf. : BZ/HS/2026-0091

Objet : Modification PLU

BORDEREAU D'ENVOI

DESIGNATION	OBSERVATION
▪ avis du conseil municipal	transmis <i>pour information</i> . Vous en souhaitant bonne réception.



VILLE DE
Cattenom

Département de la
Moselle

Arrondissement de
Thionville

Nombre de conseillers
élus
23

Nombre de conseillers
en fonction
23

Nombre de conseillers
présents
18

Envoyé en préfecture le 26/01/2026

Reçu en préfecture le 26/01/2026

Publié le

ID : 057-215701244-20260121-2026_07-DE

COMMUNE DE CATTENOM

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 21 janvier 2026 à 18 heures

Sous la présidence de Monsieur Bernard ZENNER, Maire

Membres présents

Messieurs ZENNER, DORCHY, THILL, PEIGNARD, MARCK, THOMMES,
MANSUY, BRANDEBOURG, HALET, FADI

Mesdames ACKER, SCHIAPPUCCI, LACOSTE-RENAUD, LEDIG,
KREMER, LAMBOUR, NENNIG, ANTCZAK

Membres absents excusés

Messieurs REICHER, ANDRZEJEWSKI et GROULT
Mesdames JOSSET et CARON

Procurations

Monsieur ANDRZEJEWSKI ayant donné pouvoir à Madame ANTCZAK
Madame JOSSET ayant donné pouvoir à Monsieur HALET
Monsieur GROULT ayant donné pouvoir à Monsieur FADI
Monsieur REICHER ayant donné pouvoir à Monsieur ZENNER

Secrétaire de séance

Monsieur Alain PEIGNARD

N° 2026-07

**OBJET : Modification n°6 du PLU de Thionville - Avis de la
Commune**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 153-1 et suivants,

VU le projet de modification n°6 du Plan Local d'Urbanisme de Thionville reçu en Mairie de Cattenom le 8 décembre 2025 pour avis,

Après débats,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **EMET un avis favorable sur le projet de modification n°6 du Plan Local d'Urbanisme de Thionville.**

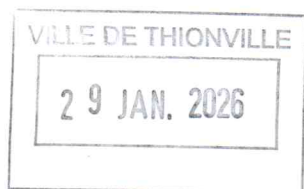
Suivent les signatures de tous les membres présents.

Pour copie conforme.
CATTENOM, le 23 janvier 2026
Le Maire,
Bernard ZENNER



Voies et délais de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg sis 31 Av. de la Paix, 67000 Strasbourg, dans un délai de 2 mois dès que celle-ci a acquis le caractère exécutoire, c'est-à-dire dès qu'il a été procédé à sa publication ou à son affichage ou à sa notification, ainsi que, s'il y a lieu, à sa transmission au représentant de l'État dans le département. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérécours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr



Mairie de Thionville

Monsieur Pierre CUNY
Maire de Thionville
Rue Georges Ditsch
BP 30352
57125 Thionville Cedex
À Yutz, le 21 janvier 2026

Objet : Avis sur la modification n°6 du PLU de la commune de Thionville

Monsieur le Maire,

J'ai bien reçu le dossier de modification simplifiée de votre plan local d'urbanisme pour lequel vous sollicitez l'avis du syndicat mixte TEMO.

J'ai l'honneur de vous informer que votre projet de modification n'appelle aucune observation de notre part, et que, conséquemment, un avis favorable est rendu quant à cette modification.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Rémy DICK

Président de TEMO





CCI MOSELLE



Monsieur Roger SCHREIBER

Adjoint délégué au Maire

Hôtel de Ville

BP 30358

57125 THIONVILLE

Nos Références :

FG/SV/JV-2026-01-27-PLUThionv

Metz, le 27 janvier 2026

COURRIER RECOMMANDÉ AVEC AR

Objet : Nouveau projet de modification n°6 du PLU de Thionville

Monsieur,

Je fais suite à votre courrier en date du 27 novembre 2025, par lequel vous m'avez transmis le nouveau dossier relatif à la modification n°6 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Thionville.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de la Moselle a pris connaissance des éléments contenus dans cette modification.

Nous avons noté avec satisfaction la prise en compte de l'observation formulée dans notre courrier du 3 avril 2025, concernant la rue des Balanciers.

Celle-ci prévoit désormais le reclassement en zone d'habitation « UBb » d'une emprise à vocation économique « UXa », pour une surface de 4 200 m², contre 24 000 m² initialement envisagés.

Cet ajustement répond à la nécessité de préserver autant que possible les disponibilités foncières dédiées aux activités économiques. En effet, toute réduction significative pourrait compromettre l'accueil de nouvelles entreprises, ou le développement de celles déjà implantées.

Vous souhaitant prompt réception de la présente, je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président
Fabrice GENTER